

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 septembre 2013 à 18 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Mme Sophie Laberge, Chef de division études techniques
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division Sports et Loisirs

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA13 16 0322

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 septembre 2013 en retirant les points suivants : 20.01, 20.02 et 20.08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA PÉRIODE DÉBUTE À 18H03 À 18H07

M. ÉTIENNE COUTU	Détail sur l'étendue des travaux de toiture à l'aréna / Construction DJL a reçu des constats du DGEQ
------------------	--

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU MINI PARC DUROCHER, AU PRIX DE SA SOUMISSION, SOIT, 279 584,17 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP07/07-13 (2 SOUMISSIONNAIRES) - PAAP

Ce dossier est retiré.

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TENNIS DU PARC OAKWOOD À LA FIRME LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC. AU MONTANT TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT, 111 247,76 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP06/07-13 (4 SOUMISSIONNAIRES); PAYÉ EN PARTIE PAR LE BUDGET DE 1M\$ PROVENANT DE LA VILLE CENTRE ET D'ANCIENS SOLDES DE PTI ANTÉRIEURS

Ce dossier est retiré.

CA13 16 0323

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME 9112-3364 - TOITURES LACHARITÉ POUR LA RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA DU CCI AU MONTANT TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT, 381 027,15 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP05/07-13 (5 SOUMISSIONNAIRES) BUDGET SPÉCIAL DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

SOUS RÉSERVE DE L'OBTENTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES FAVORABLES D'AUTORISER une dépense de 381 027,15\$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réparation de la toiture de l'aréna du CCI, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

SOUS RÉSERVE DE L'OBTENTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES FAVORABLES D'AUTORISER D'ACCORDER à la firme 9112-3364 Québec inc. – Toitures Lacharité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 381 027,15\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP05/07-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1135078034

CA13 16 0324

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME CONSTRUCTION DJL INC., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DAVAAR DE LA RUE BERNARD AU CHEMIN DE LA CÔTE-STE CATHERINE / PRR 2013 - AU MONTANT TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT, 352 779,98 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP08/07-13 (5 SOUMISSIONNAIRES) - BUDGET DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 352 779,98 \$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue Davaar dans le cadre du PRR 2013, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à la firme Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 352 779,98\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP08/07-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1135078035

CA13 16 0325

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC. POUR DES TRAVAUX DE RECIRCULATION DE L'EAU DES BASSINS DU PARC PRATT AU PRIX TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT, 154 652,87 \$ \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP10/08-13 (2 SOUMISSIONNAIRES) ET AJOUTER UNE DÉPENSE INCIDENTE DE 5 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT FLORAL POUR UN GRAND TOTAL DE 159 652,87 \$ À MÊME LES SOLDES DE PTI ANTÉRIEURS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 154 652,87\$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de recirculation de l'eau des bassins du parc Pratt, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à la firme Les constructions P.R.V., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 154 652,87\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP10/08-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 NTA1135078039

CA13 16 0326

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC. POUR LA RÉFECTION DU BASSIN DU PARC ST-VIATEUR AU PRIX TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT 191 065,46 \$ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE PTI, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP09/08-13 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 191 065,46\$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection du bassin du parc St-Viateur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à la firme Les constructions P.R.V., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 191 065,46\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP09/08-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 NTA1135078038

CA13 16 0327

NE PAS DONNER SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP11/08-13 ET AUTORISER LE LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE L'ESCALIER MAPLEWOOD DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE NE PAS DONNER SUITE à l'appel d'offres sur invitation TP11/08-13 pour la réfection de l'escalier Maplewood pour lequel une seule offre a été reçue dépassant le montant autorisé pour l'octroi de contrat suite à un appel d'offres sur invitation;

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1135078037

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES CONSULTANTS S.M. INC. AU MONTANT TOTAL DE SA SOUMISSION, SOIT, 88 369,80 \$ (TAXES INCLUSES) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS AYANT POUR OBJET LA CARACTÉRISATION DES SOLS, LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE CADRE DU PRR 2014 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Ce dossier est retiré.

CA13 16 0328

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PHA POUR LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU MUR LATÉRAL AUX 6105-6107-6109, AVENUE DUROCHER

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER la demande de modification d'un PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant la propriété énumérée ci-après:

6105-6107-6109, avenue Durocher;

laquelle approbation s'applique aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1131899049

CA13 16 0329

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION (AO-06)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant sur la tarification* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir la tarification de 1000\$ pour les vignettes numéro 403.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02

CA13 16 0330

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS «UNIVERSELS» AUTORISANT AINSI AUX VÉHICULES D'UN ORGANISME D'AUTOPARTAGE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDANTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'autoriser les véhicules détenteurs du permis numéro 403 de se stationner dans tous les secteurs réservés aux détenteurs de permis de résidants numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 142 et 152, à titre de projet pilote.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1135069004

CA13 16 0331

APPROUVER LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS, DANS LE CADRE D'APPELS D'OFFRES AYANT POUR OBJET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR TOUTS TYPES DE PROJETS EN LIEN AVEC LA RÉFECTION OU LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX, DE PLANS D'EAU OU DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER les critères de sélection et la grille d'évaluation des soumissions, dans le cadre d'appels d'offres ayant pour objet des services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour tous types de projets en lien avec la réfection ou la construction de bâtiments municipaux, de plans d'eau ou de réaménagement de parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1135078032

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 18h20.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2013.